

Géomètres

Propositions	
1. Renforcer la communication sur les mesures de prévention et d'accueil	
1.1. Renforcer les relations avec les autorités préfectorales, policières et judiciaires.	
1.2. Rédiger et soumettre une fiche de signalement pour toute agression verbale et / ou physique dans le cadre du dispositif de protection et de soutien mis en place pour les victimes d'agression dans l'exercice de leurs fonctions.	
1.3. Solliciter les formations sur la gestion des situations conflictuelles et délicates dans le parcours de formation par l'Enfip, code GFP 7102T : d'une durée de 2 jours, elle a pour objectif de gérer les situations conflictuelles et délicates, d'acquérir des connaissances en matière de techniques et de stratégies de communication et de savoir gérer son stress.	
2. Favoriser la circulation de l'information entre le	
2.1. Renforcer les relations entre les services de contrôle et de gestion afin d'informer en temps réel le service foncier de la sensibilité d'un dossier et la personnalité d'un redevable pour lequel les propriétés pourraient faire l'objet d'une action sur le terrain de la part d'un géomètre du cadastre. L'objectif est de favoriser la communication sur le comportement passé d'un redevable entre les postes comptables, les services de contrôles et les SDIF, afin de limiter les risques pris vis-à-vis d'un redevable ayant présenté un comportement potentiellement à risque.	
2.2. Sensibiliser ces mêmes acteurs aux enjeux d'une circulation de l'information fluide pour prévenir les risques encourus par les géomètres du cadastre au contact direct des contribuables à leur domicile.	
2.3. Rappel des dispositifs de protection juridiques existants (renvoi vers les dispositions relatives à la protection fonctionnelle des agents du guide de déontologie).	
2.4. Étudier la possibilité d'avoir un correspondant en DDFiP qui jouerait un rôle de centralisation des informations de la part de tous les corps concernés, et constituerait l'interlocuteur pour que les agents puissent d'un côté se renseigner avant déplacement (lorsque le géomètre va intervenir sur une commune, il peut ainsi prendre l'attache avec le correspondant pour savoir si des comportements à risque sont identifiés), ensuite pour que les agents puissent remonter les situations de conflit rencontrées	
3. Renforcer l'information des usagers et solliciter le soutien des	
3.1. Préparer les déplacements en informant au préalable les collectivités locales, les propriétaires et occupants : renforcer la communication sur les dates et lieux d'intervention des géomètres du cadastre (publicité des arrêtés préfectoraux, diffusion de l'information par les collectivités locales, avis de passage...)	
3.2. Communiquer sur l'accréditation des géomètres à intervenir sur les propriétés.	
4. Modernisation des outils de travail pour limiter	
4.1. Développer une application d'alerte dédiée Une application d'alerte spécifique pourrait être retenue. Cette application pourrait inclure, en sus, un système de géolocalisation.	
4.2. Équiper les directions locales de davantage de véhicules de service	

Géomètres

4.3 S'assurer que lors de leurs déplacements les géomètres sont toujours en mesure de joindre le service à l'aide d'un téléphone portable personnel ou professionnel, et qu'ils ont connaissance du numéro d'appel d'urgence du référent « protection juridique des agents »

4.4 Doter les géomètres de répulsif anti-chiens

4.5 S'assurer que les équipements de protection individuelle requis pour l'exercice des missions des géomètres-cadastrateurs (chaussures de sécurité, gilets fluorescents, plaques, balises de signalisation, etc) sont disponibles

5. Propositions portant sur les conditions d'intervention

5.1 Lorsque les travaux à réaliser présentent des risques et en cas de refus d'autorisation d'entrer sur une propriété, programmer une nouvelle visite, en fonction des enjeux, en présence d'un représentant de la commune, des forces de l'ordre ou en binôme

5.2 Renforcer le suivi des géomètres lors de réalisations d'opérations sensibles. Demander au géomètre, lors d'une opération qu'il considère comme "sensible", de contacter systématiquement la direction locale pour l'informer que l'opération est terminée lorsqu'il quitte le lieu d'intervention.

6. Renforcer les liens avec les services de Police/gendarmerie pour les interventions sensibles

6.1. Les DR/DDFIP pourraient être incitées à renforcer les liens avec les forces de l'ordre. L'objectif est de fluidifier les échanges entre les géomètres et ces dernières, permettant une réactivité accrue si la situation l'exige (en lien avec la proposition 1.1)

7. Renforcer les formations

7.1 En interne DGFIP, renforcer les formations dédiées à la prévention des risques et rendre obligatoire la formation dédiée à la gestion des situations conflictuelles et délicates.

7.2 Étudier la possibilité de création de formation en partenariat avec les services de Police/gendarmerie ou d'autres administrations avec, par exemple, une formation sur la psychologie comportementale individuelle, sur la sécurité automobile, le self-défense...

7.3 Réaffirmer l'importance du « tuilage » pour les nouveaux géomètres

7.4 Rappel des bonnes pratiques sur l'utilisation des réseaux sociaux, nécessité de rester discret sur ses activités professionnelles.

Géomètres

Observations
compagnement déjà préconisées
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : aucun - état d'avancement : Rappel de ces mesures dans le prochain Plan d'action cadastral départemental (PACD 2023-2025). Création d'une thématique "sécurité" dans la partie d'Ulysse dédiée au cadastre et sur l'espace documentaire « Repères ». - calendrier prévisionnel : 3ème trimestre 2023
services
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : aucun - état d'avancement : Rappel de ces mesures dans le prochain Plan d'action cadastral départemental (PACD 2023-2025). - calendrier prévisionnel : 3ème trimestre 2023
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : aucun - état d'avancement : à réaliser - calendrier prévisionnel : 3ème trimestre 2023
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : aucun - état d'avancement : à réaliser - calendrier prévisionnel : 2ème trimestre 2023
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : aucun - état d'avancement : à réaliser - calendrier prévisionnel : 3ème trimestre 2023
collectivités territoriales
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique : aucun - état d'avancement : à réaliser - calendrier prévisionnel : 3ème trimestre 2023
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique : aucun - état d'avancement : à réaliser - calendrier prévisionnel : 3ème trimestre 2023
les risques
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : à analyser - état d'avancement : Problématique budgétaire, faisabilité technique (développement de l'application) et juridique (RGPD avec la géolocalisation) à expertiser. - calendrier prévisionnel : courant 2024
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : aucun - état d'avancement : arbitrage budgétaire nécessaire - calendrier prévisionnel : dépendra de l'arbitrage

Géomètres

<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique : aucun - état d'avancement : à réaliser - calendrier prévisionnel : 3ème trimestre 2023
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : à analyser - état d'avancement : à expertiser - calendrier prévisionnel : dépendra de l'expertise
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique : aucun - état d'avancement : à réaliser - calendrier prévisionnel : 3ème trimestre 2023
<p>ervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : aucun - état d'avancement : précisions dans le prochain Plan d'action cadastral départemental (PACD 2023-2025). - calendrier prévisionnel : 3ème trimestre 2023
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : non - état d'avancement : un message pourrait être rapidement envoyé - calendrier prévisionnel : 3ème semestre 2023
<p>ur une meilleure synergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - impacts juridiques (si conventions locales) - état d'avancement : message au réseau à rédiger - calendrier prévisionnel : 3ème trimestre 2023
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : aucun - état d'avancement : à mener en partenariat avec l'ENFiP - calendrier prévisionnel : à caler avec l'ENFiP
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : aucun - état d'avancement : à mener en partenariat avec l'ENFiP et le ministère de l'intérieur - calendrier prévisionnel : à caler avec l'ENFiP
<ul style="list-style-type: none"> - impact juridique/doctrinal : aucun - état d'avancement : à partager au préalable avec l'ENFiP - calendrier prévisionnel : 3ème semestre 2023
<ul style="list-style-type: none"> - impacts juridique/doctrinal : aucun - état d'avancement : à partager au préalable avec SRH/ENFiP - calendrier prévisionnel : à caler avec l'ENFiP